

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE

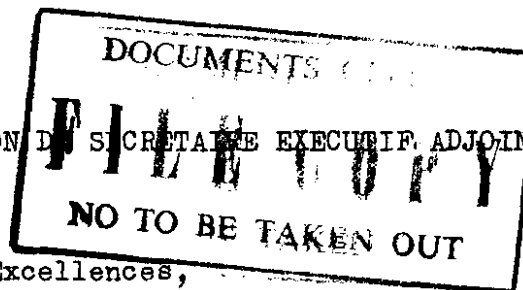
E/CN.14/299
22 février 1965

Original : FRANCAIS



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Septième session
Nairobi, 9 - 23 février 1965
Point 5(f) de l'ordre du jour

DECLARATION DU SECRETAIRE EXECUTIF ADJOINT



Monsieur le Président, Excellences,

Le rapport du Secrétaire exécutif que j'introduis, sous la référence E/CN.14/303, dans le domaine du commerce et des paiements, distingue trois parties :

Une première partie, consacrée au commerce extérieur est surtout couverte par la part prise par la CEA dans l'évènement historique qui, en matière d'échanges et de coopération internationaux, a marqué l'année passée; je voudrais parler de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Une seconde partie rend compte du rôle de la CEA en 1964 dans le domaine des douanes dans lequel nous avons conscience, d'année en année, d'atteindre des résultats aussi progressivement satisfaisants que de plus en plus précis et concrets; qu'ils portent sur l'harmonisation des politiques et de systèmes douaniers, sur l'assistance technique aux Gouvernements, sur notre coopération avec d'autres organisations, ou encore sur la formation.

Une troisième partie qui concerne les paiements et la monnaie, signale la tentative entreprise par le secrétariat en application des recommandations de la septième session en organisant la première Conférence des autorités

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a donné lieu elle-même à l'établissement d'une note référencée E/CN.14/316 avec quatre additifs qui rapportent respectivement :

- Une résolution 18(IV) prise par la Commission économique pour l'Amérique latine, consécutive aux résultats de la Conférence;

- La résolution 1995(XIX) de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies portant création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en tant qu'organe de cette Assemblée;

- Certains documents relatifs au GATT,

- Et un nouveau chapitre de l'Accord général intitulé "Commerce et développement".

De l'avis du Secrétaire exécutif, la nature et la forme des conclusions atteintes à Genève par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement d'une part, et d'autre part les mouvements qui se sont manifestés depuis soit du genre de ceux qui sont signalés par les documents additifs dont je viens de faire état, soit encore du genre des mesures unilatérales que d'autres organisations, et surtout d'autres pays ou groupes de pays, ont envisagées ou réalisées depuis, recommandent qu'un travail de fond soit entrepris sans délai au niveau de la région. Nous pensons que les recommandations de la Conférence de Genève posent des principes et que la résolution de l'Assemblée générale crée un cadre qui ne peuvent opérer et se traduire par un avantage réel au service du développement que grâce à la mise au point d'un nombre suffisant de critères et de dispositions pour laquelle il appartient à tous les pays de la région qui devront les appliquer et en user, de se concerter et de coopérer.

Le secrétariat de la CEA pense que les recommandations de Genève ont été, pour la plupart, des compromis résultant de négociations longues et complexes. Ces négociations elles-mêmes n'ont été possibles que grâce à la constitution de groupes qui ont affirmé et maintenu leur solidarité. En ce qui concerne l'Afrique, c'est au ~~déjà le continent~~

joué cette solidarité. Il suffit donc que cette solidarité soit rompue pour que l'immense pyramide s'écroule et que les espoirs fixés autour des résultats de Genève s'envolent.

C'est pourquoi nous écrivons dans ce document que "pour l'Afrique l'épreuve réelle commencera quand les grands principes adoptés devront être traduits dans les faits, dans les chiffres et dans des applications pratiques", et que "les pays africains doivent concevoir leur développement économique à leur façon et trouver eux-mêmes des solutions à leurs problèmes".

Dans le domaine des douanes, la satisfaction que nous avons des résultats de notre action ne nous fait pas pour autant perdre de vue qu'il reste encore beaucoup à faire et beaucoup de progrès à imprimer à la coopération sous-régionale et régionale.

Les implications des systèmes et de l'administration douanières sont si nombreuses et incisives dans les budgets des Etats-africains, et leur organisation si déterminante dans toute coopération commerciale par la réalisation de marchés susceptibles de justifier et de répondre à une industrialisation systématique que là aussi, nous pensons qu'il y a matière à concevoir et à bâtir en commun, sur des bases concertées.

Enfin, revenant sur le problème des paiements et de la coopération monétaire, la Conférence des autorités monétaires de Tokyo, dont le compte rendu vous a été par ailleurs distribué, n'a pas donné les résultats qu'on en attendait, Le secrétariat a été déçu d'avoir manqué, non pas une solution, mais un dialogue, un engagement sérieux qui aurait éclairé sa marche et donné un nouveau sens et une nouvelle impulsion à son action.

Faute d'avoir conversé à Tokyo, nous avons le sentiment que le vrai résultat qu'on a atteint, a été d'avoir créé autour du projet une carapace de confusion et d'imprécision, plutôt à la satisfaction de ceux qui eussent voulu qu'on ne parlât jamais en Afrique d'un progrès dans le secteur monétaire, moins encore d'une coopération de quelque sorte que ce soit.

Cependant, tout ce qui a été préconisé par ailleurs, qu'il s'agisse de coordination industrielle au niveau de vastes marchés, qu'il s'agisse de l'organisation du commerce invisible - tourisme - transit - assurances et services, qu'il s'agisse d'opérations multinationales reconnues prioritaires dans le champ d'activité de la BAD, a démontré chaque jour la vérité

selon laquelle on développe simultanément tous les secteurs de l'économie. C'est tout le système qui est étranglé dès lors qu'on isole dans tout processus, un seul secteur qui constitue infailliblement un goulet.

Monsieur le Président, ce n'est pas pour dire que le secrétariat ne reconnaît pas la complexité de ce secteur qu'il faut manipuler avec délicatesse, voire avec prudence. Nous ne sommes même pas persuadés qu'il ne faille pas observer certaines étapes. Mais encore faut-il inventorier les difficultés en commun, et ensemble définir les étapes et nous concerter sur les méthodes et les moyens.

Vous voyez, donc Monsieur le Président, Excellences, que pour les trois chapitres de notre rapport - commerce extérieur - douanes - monnaies et paiements, j'ai conclu au nom du secrétariat en faveur d'une procédure de concertation dans un travail en profondeur, successif et de longue échéance.

Dans une note E/CN.14/L.244, le Secrétaire exécutif a saisi votre Assemblée de la nécessité de confier à des groupes de travail ad hoc l'étude de certains problèmes spéciaux. Une place a été faite pour les trois secteurs pour lesquels vous êtes appelés à débattre maintenant.

Il est certain que la question de groupes de travail sera mieux introduite par le Secrétaire exécutif lui-même et que par conséquent le moment n'est pas encore venu d'en discuter.

Mais je pense et souhaite que vous conviendrez avec le secrétariat de l'opportunité de soumettre à un examen attentif et intensif d'un organe spécialisé, chacun des trois sujets pour lesquels j'ai eu l'honneur d'introduire et de commenter le rapport et l'action du secrétariat.

- - - - -